

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine - Confirmation de la décision de faire - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Hôtel de la Communauté Urbaine a été conçu dans les années 70 et inauguré en 1978.

Bien que cette construction ait fait l'objet d'une maintenance permettant d'assurer son fonctionnement, de nombreux équipements techniques arrivent en fin de vie, le niveau de confort n'est pas satisfaisant, les installations de sécurité sont obsolètes et sa facture énergétique est trop lourde. Compte tenu de l'évolution des méthodes et des outils de travail, ce bâtiment ne correspond plus à l'attente du personnel et des élus de la Communauté Urbaine.

Par délibération n°2004/7133 du 24 septembre 2004, un programme a été validé et la consultation pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre a été autorisée, et par délibération n°2005/0486 du 08 juillet 2005, cette maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe Atelier 41 – Cabinet Alain Triaud – CETAB – ECCTA.

La délibération n°2005/0927 en date du 16 décembre 2005, a arrêté le coût prévisionnel des travaux à 27 160 000 € HT (32 483 360 € TTC).

Particulièrement complexe en raison de la continuité de l'exploitation du bâtiment pendant la durée des travaux, elle s'organisera autour d'une opération tiroir et un délai de travaux de 5 ans minimum. Le projet en est au stade de l'APD.

Les travaux projetés sont les suivants :

- La restructuration de chaque étage
- La restructuration du hall avec la création d'un mur végétal
- La couverture du patio avec mise en œuvre de 200 m² de panneaux photovoltaïques
- L'aménagement de nouveaux espaces dans les tailles de guêpes
- L'aménagement de l'entrée rue Jean Fleuret
- La végétalisation des terrasses du bâtiment bas
- l'extension du 3^{ème} étage
- la couverture du patio du restaurant
- la restructuration du hall du restaurant

- la rénovation et la végétalisation de la salle du Conseil.

L'ensemble des travaux est estimé à 27 810 000 € H.T. soit 33 260 760 € T.T.C. Le coût prévisionnel du projet s'établit ainsi à la somme de 36 800 000 € T.T.C. (valeur établie à la date du 16 décembre 2005 pour 43 500 m² de surface concernée) incluant les frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Il a donc été engagé un processus de communication et validation :

- fin janvier : réunions de présentation aux agents puis exposition dans le hall
- le 8 février : validation en bureau
- le 23 février : présentation aux élus
- le 12 mars : présentation en CTP.

Le planning prévisionnel du projet est par ailleurs le suivant :

- avril 2007 : dépôt du permis de construire
- avril 2007 : fourniture du DCE
- juillet 2007 : publication des marchés
- 1^{er} semestre 2008 : début des travaux pour une durée de 5 à 6 ans.

Malgré les difficultés techniques induites par un site existant fortement contraignant, la communauté urbaine a décidé de suivre de façon volontaire une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Parmi les 14 cibles de la démarche HQE, 5 cibles seront traitées de façon règlementaire, 5 de manière performante, et 4 traitées à un niveau très performant : impact environnemental du chantier, gestion de l'énergie, gestion de l'entretien et de la maintenance, confort hygrothermique.

Au travers de ces cibles, la Communauté Urbaine se fixe les objectifs principaux suivants :

- les déchets de chantier seront triés, 15% d'entre eux seront recyclés, la charte interne chantiers propres sera appliquée,
- la consommation d'énergie de l'Hôtel sera au minimum divisée par 2 (gain de 3 500 000 kWh par an), 30% du chauffage sera produit par une énergie renouvelable (géothermie),
- toutes les modalités d'entretien des équipements et matériaux seront étudiées,
- une simulation thermique dynamique sera réalisée pour simuler le comportement du bâtiment en fonction des conditions climatiques et ainsi en déterminer les meilleurs choix stratégiques.

L'information et la sensibilisation des agents tout au long de l'opération seront traitées de façon rigoureuse grâce à la synergie de notre service de communication et d'un cabinet de communication intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des éléments avancés, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- de confirmer la décision de faire selon les éléments décrits ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2007

M. ODETTE EYSSAUTIER